

Nouveautés de la version 3.00.36 du 8 mars 2017
IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.36

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

DSN

- **ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !**

IMPORTANT A FAIRE AVANT LE MERCREDI 15 MARS MIDI :

Si vous avez déjà déposé vos DSN de **février** en réel, **vous devez faire OBLIGATOIREMENT des fichiers "Annule et remplace"**.

Les dates de paiement des fichiers de **février** déjà déposés sont erronées (le mois de janvier n'est pas concerné par cette correction).

Procédure à suivre :

ETAPE 1 - Aller dans le module de la gestion des flux, sélectionner le mois de février et le type 'Dépôt initial'.

ETAPE 2 - Puis aller sur l'onglet 'Annule et Remplace' sélectionner toutes les associations, cliquer sur Déverrouiller.

ETAPE 3 - Aller dans Déclaration/DSN mensuelles, sélectionner le mois de Février, le choix '**Annule et remplace**' et le type réel, sélectionner les associations,

décocher les associations à néant car elles ne sont pas concernées , créer le fichier DSN.

ETAPE 4 - Puis aller dans le module de la gestion des flux, sélectionner le mois de février et le type 'Annule et Remplace' puis déposer vos fichiers selon le mode que vous utilisez soit automatique soit manuel.

Préparation de la DSN de février

1 - Si vous avez l'anomalie bloquante : S21.G00.40.009/CCH-12 Deux contrats de ce salarié portent le même numéro. Ceci n'est pas admis lors du passage dans DSN-VAL.

ETAPE 1 - Aller dans la fiche administrative du salarié, sélectionner le contrat.

ETAPE 2 - Sélectionner la période en cours, cliquer sur modifier la période, sélectionner le motif 022.

ETAPE 3 - Saisir la date de dernier jour du mois M-1 (Exemple pour la DSN de février saisir 31/01/2017).

ETAPE 4 - Ne rien modifier et enregistrer.

ETAPE 5 - Relancer la création du fichier DSN de février.

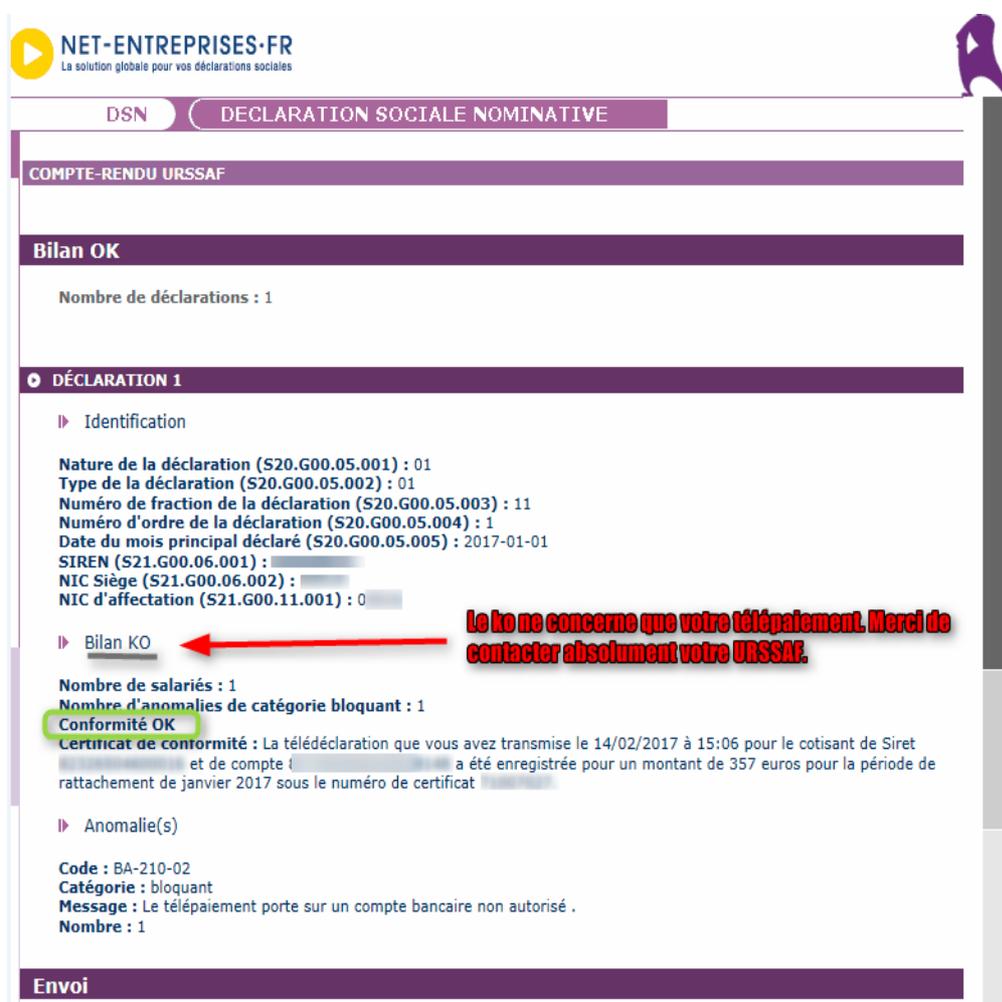
2 - **Tous vos bulletins de février** doivent **impérativement** être saisis avant le **15/03 midi**, au delà de ce délai il ne sera plus possible de faire des **fichiers annule et remplace**.

Point sur les DSN déposées

- L'assistance étant très sollicitée, nous avons beaucoup de retard dans la prise en charge des demandes.

- Si votre association est invalide au **contrôle de forme net-entreprise (première page de votre tableau de bord)**, vous n'avez pas besoin d'une annule et remplace.

- Si Vous avez une erreur bloquante au niveau du compte-rendu URSSAF ou uniquement au niveau du télépaiement exemple ci-dessous, vous devez contacter votre URSSAF pour régulariser la situation, il n'est plus possible de faire des fichiers annule et remplace sur janvier.



NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

COMPTE-RENDU URSSAF

Bilan OK

Nombre de déclarations : 1

DÉCLARATION 1

▸ Identification

Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) : 01
Type de la déclaration (S20.G00.05.002) : 01
Numéro de fraction de la déclaration (S20.G00.05.003) : 11
Numéro d'ordre de la déclaration (S20.G00.05.004) : 1
Date du mois principal déclaré (S20.G00.05.005) : 2017-01-01
SIREN (S21.G00.06.001) :
NIC Siège (S21.G00.06.002) :
NIC d'affectation (S21.G00.11.001) : 0

▸ **Bilan KO** ← **Le ko ne concerne que votre télépaiement. Merci de contacter absolument votre URSSAF.**

Nombre de salariés : 1
Nombre d'anomalies de catégorie bloquant : 1
Conformité OK
Certificat de conformité : La télédéclaration que vous avez transmise le 14/02/2017 à 15:06 pour le cotisant de Siret et de compte () a été enregistrée pour un montant de 357 euros pour la période de rattachement de janvier 2017 sous le numéro de certificat ()

▸ Anomalie(s)

Code : BA-210-02
Catégorie : bloquant
Message : Le télépaiement porte sur un compte bancaire non autorisé .
Nombre : 1

Envoi

PRECONISATION : Pour les installations en réseau (plusieurs utilisateurs avec une seule base)

Nous vous conseillons pour :

---> Génération des fichiers : de lancer la génération des fichiers **en vous assurant que personne ne saisit pendant ces traitements**.

Comment joindre l'assistance?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr

RAPPELS IMPORTANTS

RAPPEL DSN

Outil DSN-VAL

- Si besoin installer ou réinstaller la dernière version de l'outil d'autocontrôle DSN-val, dernière version livrée sur le site de DSN-INFO **2017.1.1.4 du 24 Février 2017**

Création et gestion des fichiers

- **Prendre connaissance**, de la procédure à suivre **impérativement** pour vos dépôts de fichiers, sinon vous ne pourrez, ni gérer vos fichiers annule et remplace, ni recréer des fichiers réels.

ETAPE 1 - Pour un dépôt automatique de vos fichiers, vous devez paramétrer votre connexion à net-entreprise.

- Cliquer **ICI** pour accéder à la procédure de paramétrage de votre connexion à net-entreprise.

ETAPE 2 - Création et gestion de vos fichiers DSN.

- Cliquer **ICI** pour accéder à la nouvelle procédure de gestion de vos fichiers.

ETAPE 3 - Si le PDF ne s'affiche pas (vous avez un écran gris).

- Aller sous c:/program files (x86)/impact emploi v3/aide puis double cliquer sur "Ecrans_DSN Mensuelle.pdf" et "Ecran_Centre de maintenance.pdf".

FPOC

- Procédure à suivre si vous n'avez pas récupéré les paramétrages des FPOC.

- Vous devez vérifier que la ou les caisses de prévoyance de l'employeur sont rattachées à un organisme complémentaire ou un institut de prévoyance.

- Vous devez saisir pour chaque contrat rattaché à la caisse de prévoyance '**SANS DSN**' dans la référence DSN du contrat.

- Vous devez générer les fichiers de **février et mars** avec la mention '**SANS DSN**' dans la référence DSN du contrat.

- Pour le paiement du premier trimestre, il faudra transmettre à l'organisme de prévoyance un bordereau papier comme les années précédentes.

- Entre temps si vous avez récupéré les FPOC de l'employeur, vous pourrez les saisir à compter **du 16 avril 2017** pour une intégration dans le fichier DSN à partir du second trimestre.

- Pour vérifier vos saisies, vous avez à votre disposition dans l'outil "Extraction de données" la requête 71.Paramétrage FPOC.

- Les "lisez-moi" des versions précédentes sont accessibles en cliquant **ICI**.

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

- Aucune Modification.

ADMINISTRATIF SALARIE

- Aucune Modification.

MODULE BULLETIN DE SALAIRE

- Aucune Modification.

PARAMETRAGE

- Aucune Modification.

MODULE EDITIONS / EXTRACTION DE DONNEES

- Aucune Modification.

MODULE DECLARATIONS**DSN :**Assistance DSN :

Si un de vos employeurs a changé de numéro de siret, vous devez penser à modifier le lieu de travail avec le motif 022 dans le contrat des salariés concernés (salariés dont le contrat est ouvert).

Quand vous testez vos fichiers à l'aide de l'outil de précontrôle DSN-val ou lors du dépôt de votre fichier DSN FPOC sur le site de Net-entreprises, si vous rencontrez des erreurs que vous ne savez pas corriger, transmettez le fichier DSN FPOC créé à l'adresse de l'assistance **impact-emploi-association@urssaf.fr** en mentionnant en objet "DSN FPOC" (et en précisant vos disponibilités si possible).

DSN :

- Modification des actions possibles au niveau du module "DSN" :

+ **Les diodes** : Permet de savoir pourquoi les diodes sont de couleur 'rouge' ou 'orange', cliquer sur le bouton un état s'affiche qui reprend par employeur et par salarié les bulletins en anomalie ou manquant.

Les diodes 'vertes' indiquent que tout est ok pour l'employeur et qu'un fichier DSN peut être généré pour celui-ci.

Traitement des rejets :

Diodes : Correction de l'affichage des diodes, les blocages remontés ont été traités.

Erreur rubrique S21.G00.15.002 Code organisme de prévoyance P0987 la valeur renseignée n'est pas présente dans les référentiels : aller dans le menu "Paramétrage (Taux) " pour modifier le rattachement de la caisse de prévoyance de l'employeur , sélectionner l'organisme "Humanis prévoyance" P1030 (vous n'avez pas à modifier les caisses de prévoyance chez l'employeur).

Diodes : Correction de l'affichage des diodes, les blocages remontés ont été traités.

Erreur rubrique S21.G00.81.001 code de cotisation 059 : Correction des doublons pour cette valeur.

Erreur sur le bloc "Versement organisme de protection sociale - S21.G00.20 " de la retraite Ircantec : Le paiement des cotisations à l'Ircantec n'est pas encore intégré dans la DSN phase 3, dans l'attente, les procédures de recouvrement propres à l'Ircantec devront continuer à être déclarées jusqu'à leur substitution par la DSN Phase 3.

Installation de l'outil d'autocontrôle DSN-val :

- Cliquer **ICI** pour accéder à la procédure d'installation de l'outil d'autocontrôle DSN-VAL.

PRECONISATION : Pour les installations en réseau (plusieurs utilisateurs avec une seule base)

Nous vous conseillons de lancer l'édition des bulletins non saisis pour le trimestre à extraire avant de lancer vos extractions.

Nous vous conseillons de lancer la génération des fichiers en vous assurant que personne ne saisit pendant ces traitements.